

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la Stabilisation
en Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional
Integrated Stabilization Mission in the
Central African Republic

Division des Droits de l'Homme

Rapport Mensuel : Analyse de la situation des droits de l'Homme

Décembre 2021

Introduction

La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat, notamment, d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) dans la promotion et la protection des droits de l'homme à travers ses bureaux de terrains et son quartier général à Bangui. Ce rapport a été élaboré sur la base d'informations que la DDH a recueillies et ne reprend que les violations et abus des droits de l'homme enregistrés et vérifiés par cette dernière au cours du mois de décembre 2021. Ces informations contenues dans ce rapport sont partagées au niveau local ainsi qu'au niveau national avec les autorités de la RCA pour leur action.

Point sur la méthodologie utilisée

La DDH a répertorié dans le présent rapport les incidents enregistrés et documentés au cours du mois concerné. Les actes imputés à des auteurs non identifiés ne sont pas pris en compte. La DDH n'inclut pas non plus les infractions de droit commun.

La Section de la protection de l'enfant (SPE) et le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes intègrent différemment leurs données respectives sur les violations et abus des droits de l'homme. Elles comptabilisent les incidents imputables aux hommes armés non identifiés, certains incidents survenus antérieurement mais enregistrés au cours du mois sous analyse. La SPE tient également compte des incidents affectant l'ensemble de la population civile, et non uniquement les enfants, tels que les cas d'entraves à l'aide humanitaire.

Principales tendances de la situation des droits de l'homme au cours du mois de décembre 2021

Par rapport au mois de novembre, qui comptait 92 incidents pour 270 victimes, la DDH a observé en décembre une baisse de 16,66% du nombre de victimes bien que le nombre d'incidents reste stable (99 incidents et 225 victimes). S'y ajoutent 44 incidents, affectant 116 victimes, qui sont à la fin du mois toujours en cours de vérification.

I. Le contexte politique et sécuritaire du mois de décembre 2021

Le contexte politique

1. Au mois de décembre, plusieurs parties au conflit ont fait l'objet de sanctions et mesures restrictives en lien avec les violations des droits de l'homme commises sur le territoire centrafricain. Le 13 décembre, le Conseil

de l'Union européenne (UE) a adopté des mesures, notamment de gel des avoirs, contre le groupe Wagner, une entité militaire privée, huit individus et trois entités qui lui sont liées, en raison des graves violations des droits de l'homme qui leur sont attribuées dans plusieurs pays, dont la RCA. Valeriy Zakharov, fait partie des personnes visées. Le 17 décembre, le Département d'Etat des Etats-Unis ajoutait quant à lui Ali Darassa à la liste des individus visés par des sanctions économiques au titre des violations graves des droits de l'homme commises par l'UPC, dont il est le leader, en RCA.

2. En matière de lutte contre l'impunité, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale (CPI) a partiellement confirmé les charges contre l'ex-commandant Seleka Mahamat Said Abdel Kani le 9 décembre. Celui-ci est donc renvoyé en procès pour crimes contre l'humanité (emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté, torture, autres actes inhumains, et persécution) et crimes de guerre (torture, traitements cruels, et atteintes à la dignité de la personne), qui auraient été commis entre avril et août 2013 à Bangui contre des personnes détenues à l'OCRB et perçues comme partisans de l'ancien président Bozizé. La Chambre a en revanche rejeté les chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui auraient été commis entre septembre et novembre 2013 à Bangui au Comité extraordinaire pour la défense des acquis démocratiques (CEDAD), estimant que le Procureur n'avait pas apporté suffisamment de preuves à cet égard.
3. Par ailleurs, le 17 décembre, la Cour pénale spéciale (CPS) a tenu une audience publique dans l'affaire relative aux crimes commis à Lemouna et Koundjili (Ouham-Pendé) en mai 2019 par des combattants 3R. Statuant sur l'appel des trois suspects – Mahamat Tahir, Yaouba Ousmane et Issa Sallet Adoum - contre l'ordonnance de renvoi, la Chambre d'accusation a rejeté les moyens soulevés et confirmé leur renvoi devant la Chambre d'assise, où ils seront jugés pour crimes contre l'humanité (meurtre et autres actes inhumains) et crimes de guerre (meurtre, torture, et autres atteintes à la dignité des personnes). Il s'agira du premier procès devant la CPS.

Le contexte sécuritaire

4. La situation sécuritaire dans la Haute-Kotto est restée au mois de décembre marquée par les arrestations arbitraires commises par les autres personnels de sécurité (APS). Dans la nuit du 21 décembre, ce sont ainsi 26 civils qui ont été détenus à Bria. Des missions d'enquête ont également permis de documenter et vérifier un grand nombre d'exactions attribuables au FPRC : en particulier, 51 incidents de violences sexuelles liées au conflit, affectant 58 victimes, qui y ont été documentées au cours du mois de décembre.
5. Dans l'Ouham-Pendé, la population civile est sérieusement affectée par les affrontements entre groupes armés et acteurs étatiques. Le 29 novembre, une attaque de combattants 3R à Kaita et Assana avait fait 31 morts et plusieurs blessés parmi la population civile. En représailles, entre le 1^{er} et le 3 décembre, les FACA auraient incendié les propriétés des habitants peulhs de Kaita. Le jour suivant, les 3R ont en retour incendié les habitations des Chrétiens de Kaita. Ces violations et abus ont poussé environ 3500 personnes à fuir la zone et à se réfugier à Kouï, Bocaranga et au Cameroun. Le 19 décembre, des combattants 3R ont attaqué un poste FACA à Mann, mais ont été repoussés par les FACA et APS. Trois civils auraient perdu la vie et des habitations auraient été détruites, sans que la DDH ne puisse procéder à une vérification des faits.
6. Dans la Ouaka, la situation sécuritaire s'est visiblement dégradée au cours du mois de décembre. Le 2 décembre, 400 combattants UPC ont attaqué une position des FACA à Kouango mais ont été repoussés avec l'aide de la MINUSCA. Dans les jours suivants, les FACA et APS ont procédé à une offensive contre les combattants UPC. C'est dans ce cadre que, le 6 décembre, environ 600 combattants anti-Balaka, qui auraient été formés par les FACA et APS et auraient été transportés à bord de camions appartenant aux APS, sont

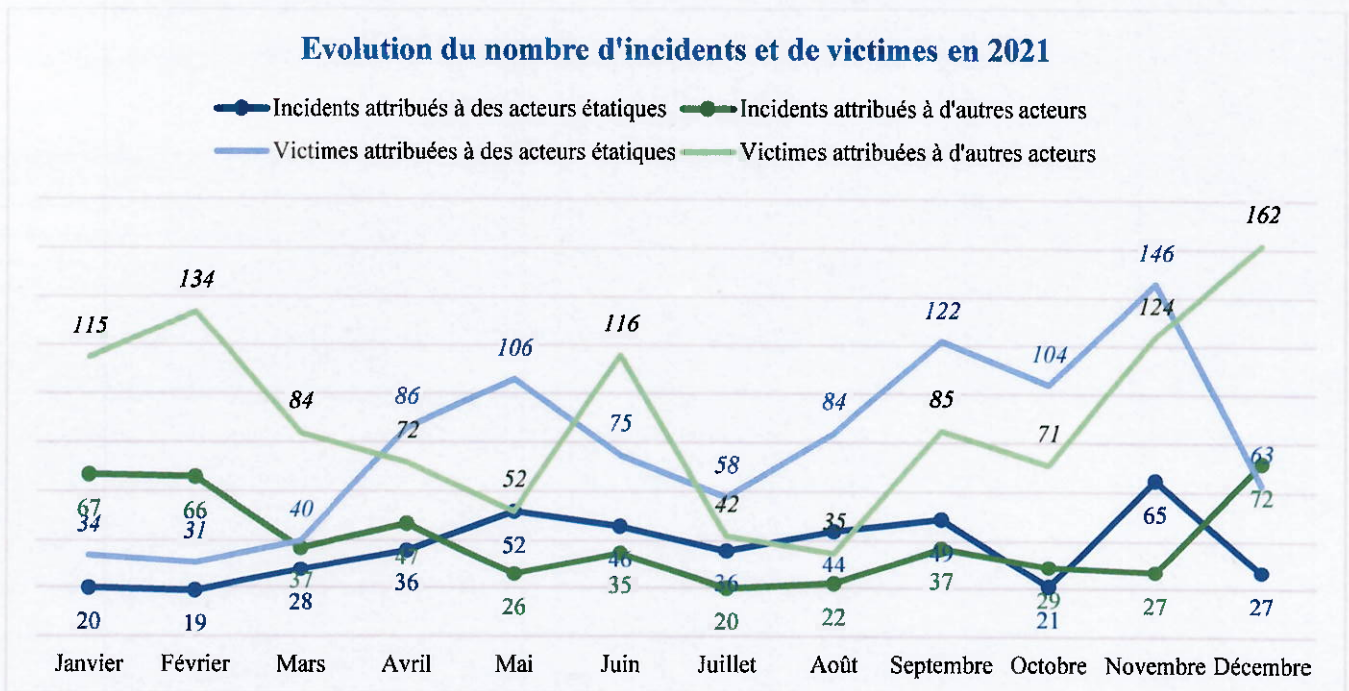
arrivés à Boyo. Ils ont immédiatement rassemblé les habitants du village et ont séparé les Chrétiens des Musulmans, avant de commettre contre ces derniers des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique, à la propriété et des violences sexuelles liées au conflit. Ce sont ainsi 51 personnes qui ont été tuées du 6 au 13 décembre. Le 1^{er} janvier 2022, 12 engins explosifs ont été retrouvés à divers emplacements à Boyo.

II. Abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire constituant des menaces à la protection des civils

A. Les tendances principales des abus et violations commis au cours du mois de décembre 2021

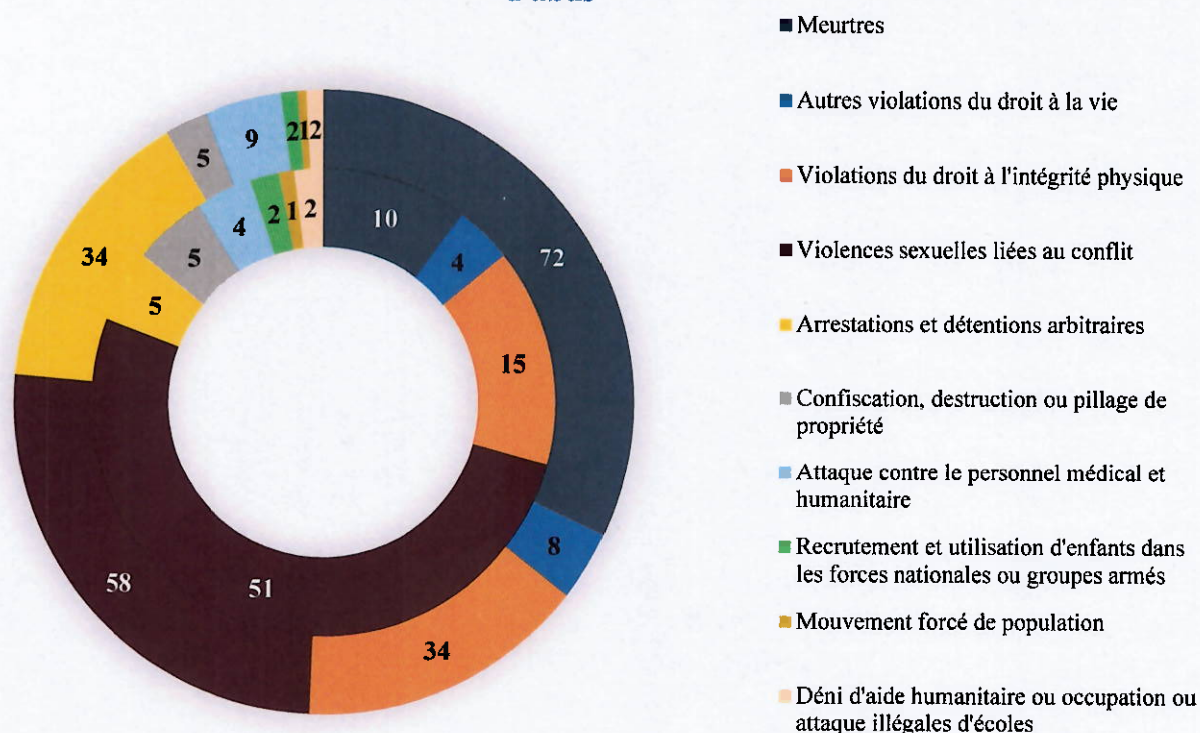
7. Durant la période considérée, la DDH, y compris le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes et la SPE, a enregistré 99 incidents d'abus et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ayant affecté 225 civils (84 hommes, 49 femmes, dix garçons, 18 filles, dix enfants non identifiés, 44 adultes non identifiés, et dix victimes collectives). La DDH a observé une légère augmentation du nombre d'incidents (7,60%) et une baisse de 16,66% du nombre de victimes par rapport au mois de novembre, qui comptait 92 incidents et 270 victimes. S'y ajoutent 44 incidents, affectant 116 victimes, qui sont à la fin du mois toujours en cours de vérification.
8. Le nombre total d'abus commis par les groupes armés (72 incidents) a connu une augmentation de 166,66% et le nombre de leurs victimes (162) a augmenté de 30,64% comparativement au mois précédent, où 27 incidents affectant 124 victimes avaient été documentés. Cette augmentation s'explique en partie par la documentation d'un grand nombre d'incidents de violences sexuelles liées au conflit grâce à des missions de terrain (45 incidents affectant 51 victimes).
9. En revanche, le nombre de violations commises par les agents de l'Etat¹ (27 incidents) et le nombre des victimes affectées (63) ont diminué respectivement de 58,46% et de 56,84% par rapport au mois précédent (65 incidents et 146 victimes).

¹ Comportant les membres des FACA, FSI et FDS, ainsi que les autres personnels de sécurité.



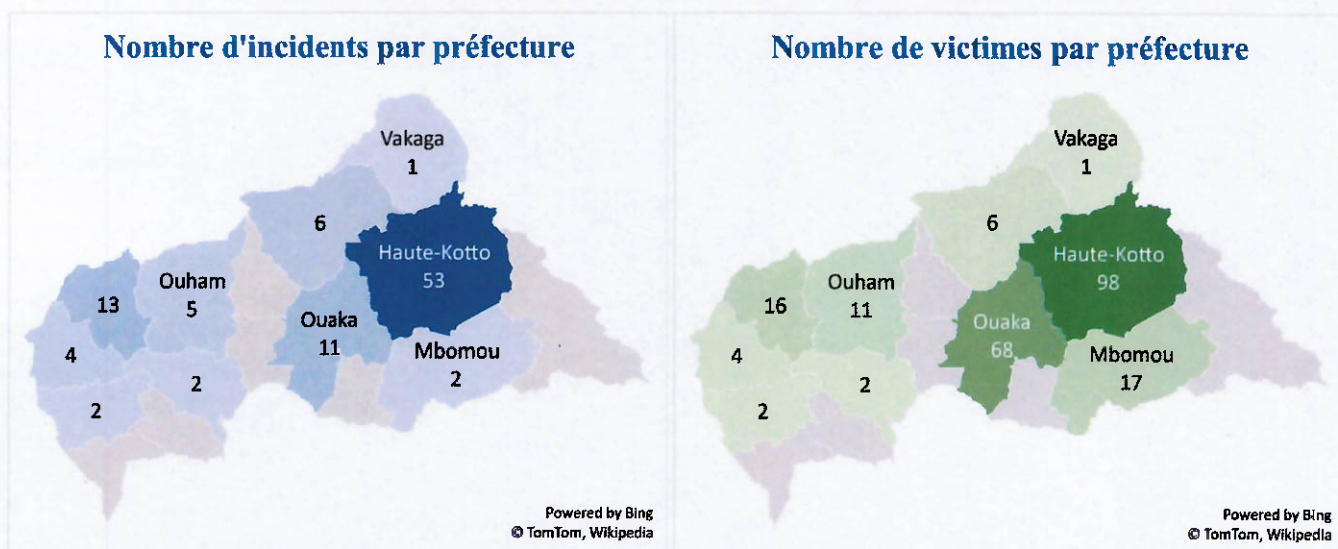
10. Cette tendance stable qui se dégage par rapport aux nombres d'incidents et de victimes se traduit également aux nombres d'incidents et de victimes de meurtres et exécutions extrajudiciaires. En décembre, la DDH a documenté dix incidents de meurtres affectant 72 victimes, contre 13 incidents affectant 61 victimes documentés en novembre. La très vaste majorité de ces meurtres sont attribuables aux groupes armés signataires de l'APPR-RCA (sept incidents, 67 victimes). Néanmoins, ce constat est à tempérer par les éléments concordants indiquant que certains combattants anti-Balaka ont été formés et ont reçu le soutien des APS dans certains cas. Cela concerne au moins 51 des 72 victimes de meurtres du mois de décembre.
11. Les principaux autres abus et violations des droits de l'homme et du DIH enregistrés durant le mois de décembre sont des cas de violations au droit à l'intégrité physique, violences sexuelles liées au conflit et arrestations et détentions arbitraires.

Nombre d'incidents (cercle interne) et de victimes (cercle externe) par type d'abus



B. Répartition géographique des incidents et violations

12. Pour le second mois consécutif, le centre et l'est de la RCA sont les régions les plus affectées par les violations et abus des droits de l'homme. La Haute-Kotto à elle seule compte pour 53,53% des incidents et 43,55% des victimes documentés au cours du mois de décembre. La Ouaka représente quant à elle 30,22% des victimes. Cela confirme l'augmentation notée le mois précédent, durant lequel le secteur ouest restait malgré tout, la région la plus affectée : en décembre, l'ouest a été surpassé par les secteurs est (56 incidents, 116 victimes) et centre (17 incidents, 74 victimes).



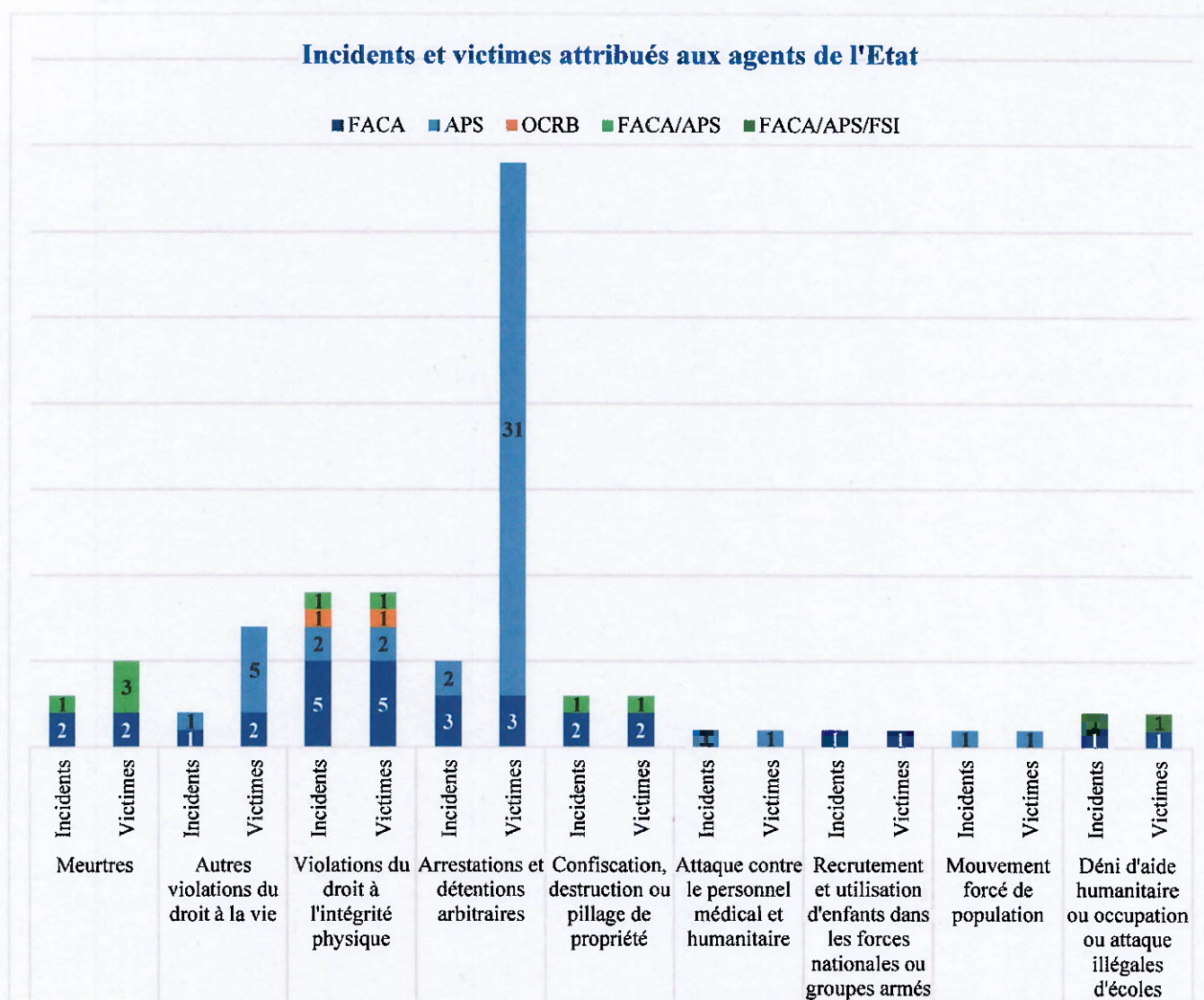
C. Les abus commis par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA

13. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA sont responsables de 72 incidents (72,82% du nombre total des incidents), ayant affecté 162 victimes (72% du nombre total des victimes). Le nombre total d'abus commis par les groupes armés a connu une augmentation de 166,66% et le nombre de leurs victimes a augmenté de 30,64% comparativement au mois précédent, où 27 incidents affectant 124 victimes avaient été documentés.



D. Les violations commises par les agents de l'Etat

14. Les agents de l'Etat² sont auteurs de 27 incidents (27,27% du nombre total des incidents), affectant 63 victimes (28% du nombre total des victimes). Le nombre de violations commises par les agents de l'Etat et le nombre des victimes affectées ont diminué respectivement de 58,46% et de 56,84% par rapport au mois précédent (65 incidents et 146 victimes). Néanmoins, il semble que, dans certains cas, des groupes armés aient reçu des formations et le soutien des APS.

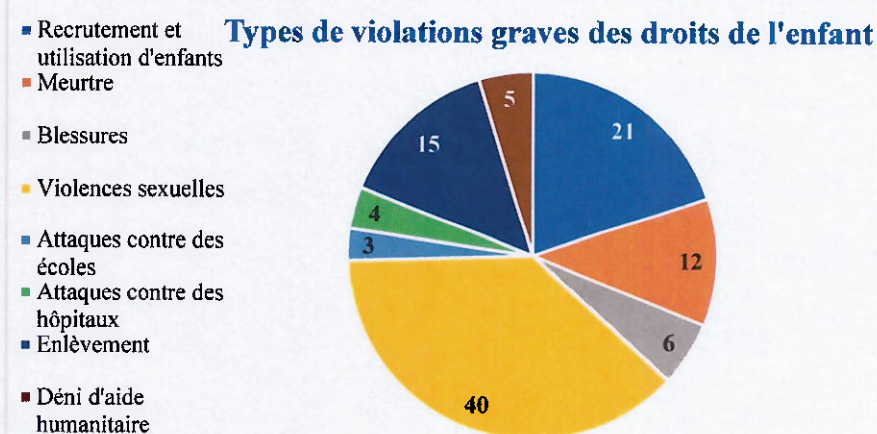


² Comprenant les membres des FACA, FSI et FDS, ainsi que les autres personnels de sécurité.

III. Les enfants dans le conflit armé

15. Au cours de cette période, l'Equipe spéciale nationale de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant (CTFMR) a vérifié 106 violations graves des droits de l'enfant affectant directement 67 enfants (41 filles, 26 garçons). Cela représente une augmentation de 85.96 du nombre de violations et de 42.55% du nombre de victimes par rapport au mois précédent, au cours de laquelle 57 violations affectant 47 enfants avaient été documentés. Près de la moitié de ces violations (51) ont eu lieu avant le mois de décembre 2021 : l'augmentation du nombre de violations est donc attribuée aux délais de vérification des violations ayant eu lieu les mois précédents.

16. La forme la plus courante de violation documentée concerne les cas de violences sexuelle. En outre, 20 des 67 enfants ont été affectés par plusieurs violations. C'est notamment le cas des violences sexuelles, qui précèdent ou suivent souvent un autre type de violation des droits de l'enfant. Les groupes armés sont responsables de



89% des violations, tandis que les acteurs étatiques sont responsables de 7%. 4% des violations sont attribuables à des hommes armés non-identifiés. La Haute-Kotto est la préfecture la plus affectée par les violations graves des droits de l'enfant, tout comme le reste des violations et abus des droits de l'homme.

17. Afin de renforcer les mécanismes de documentation de graves violations des droits de l'enfant, la SPE a formé 83 casques bleus (66 hommes et 17 femmes) à la protection des enfants en temps de conflit armé, et en particulier la documentation des violations. Des activités de formation et de sensibilisation similaires ont également été organisées au profit de 354 (339 hommes, 15 femmes) membres et dirigeants de la communauté locale, religieuse, membres des réseaux des affaires civiles, représentants d'associations et ONG internationales, étudiants et professeurs.

18. La SPE a également poursuivi son plaidoyer auprès des commandants régionaux des FACA afin de discuter de la sensibilisation des soldats, du déplacement des points de contrôle situés près d'écoles et de la nomination d'un point focal pour la protection de l'enfant. Un point focal a finalement été désigné et a participé à des actions conjointes de sensibilisation avec la SPE.

19. La Mission, l'UNICEF et le Ministre conseiller en matière de protection de l'enfant à la Présidence de la République – qui est également le point focal pour l'Unité d'exécution du plan national de désarmement, démobilisation et réintégration (UEPNDDR) – ont rencontré un représentant du Coordinateur général de l'UEPNDDR afin que cette dernière prenne en compte les enfants dans ses stratégies et politiques. Réceptif au plaidoyer de la Mission et de ses partenaires, le représentant s'est engagé à suggérer à cet effet au Coordinateur général la nomination d'un interlocuteur direct pour le Ministre conseiller.

IV. Les violences sexuelles liées au conflit

20. Au cours de la période sous revue, la DDH a reçu des allégations concernant un total de 88 cas de violences sexuelles liées au conflit, affectant 97 victimes (dont 36 mineures). 73 de ces incidents, affectant 82 victimes (dont 28 filles), ont pu être vérifiés.
21. Cinquante-et-un de ces incidents, affectant 58 victimes (dont 17 filles), ont eu lieu pendant le mois de décembre 2021. Ces derniers ont eu lieu dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Ouaka et de l'Ouham-Pendé et sont imputables, respectivement, au FPRC, à des combattants anti-Balaka et aux 3R, ainsi qu'à des combattants CPC non-identifiés. 45 de ces incidents, affectant au total 51 victimes, ont été documentés au cours d'une mission dans la Haute-Kotto ; les informations recueillies permettent de les situer à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre 2021. Ils ont donc été inclus dans le présent rapport.
22. Entre le 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, et le 10 décembre, la Journée internationale des droits l'homme, la DDH a soutenu l'organisation d'activités de promotion de la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit. Par exemple, la DDH a, en partenariat avec des acteurs locaux, organisé un débat public à Paoua, Ouham-Pendé, auquel ont participé 30 femmes et filles, ainsi qu'un atelier de sensibilisation dont ont bénéficié 69 membres des forces de sécurité et de défense.
23. Du 23 novembre au 15 décembre, la Conseillère principale pour la protection des femmes, conjointement avec UNPOL, l'Equipe d'experts sur les violences sexuelles liées au conflit et l'OIM, a organisé une formation en ligne de 14 instructeurs et points focaux d'UNPOL en matière de violences sexuelles liées au conflit.

V. Les activités de la DDH en République centrafricaine

24. Tout au long du mois de décembre, la DDH a marqué la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre, sous le thème de « *Tous humains, tous égaux* ». Ce sont ainsi plus de 40 activités qui ont été organisées, telles que des commémorations publiques (marche, activités sportives, représentations théâtrales), des tables-rondes, des causeries éducatives ou des émissions de radio, dans les préfectures du Bamingui-Bangoran, la Haute-Kotto, la Mambéré-Kadéï, le Mbomou, la Nana-Grébizi, la Nana-Mambéré, la Ouaka, l'Ombella M'Pololo, l'Ouham, l'Ouham-Pendé et la Vakaga. Au total, ce sont plus de 3600 individus qui ont directement été sensibilisés à la protection et promotion des droits humains, y compris les violences sexuelles liées au conflit. Dans la Vakaga, la DDH a également offert du matériel informatique et la réhabilitation d'un bâtiment financé par le Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) au Forum local des droits de l'homme de Birao.
25. En outre, le 9 décembre, journée internationale des défenseurs des droits de l'Homme, un dialogue interactif entre la DSRSG et des représentants de la société civile et des institutions a été organisé afin de discuter de la situation et des défis auxquels font face les défenseurs des droits de l'homme en RCA. Cette rencontre a permis de créer et de rendre opérationnel un cadre d'échanges et de dialogue entre la MINUSCA, la DDH et les défenseurs des droits de l'homme sur la promotion de l'espace civique et la protection des défenseurs des droits de l'homme. Un programme de rencontres périodiques a été élaboré et des travaux projetés pour le renforcement de la promotion de l'espace civique et la protection légale des défenseurs des droits de l'homme en Centrafrique.

26. La DDH a en outre poursuivi ses visites d'observation et de documentation des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté, notamment dans les préfectures du Bamingui-Bangoran, la Haute-Kotto, le Mbomou, l'Ombella M'Poko, et la Vakaga.

A. Appui institutionnel de la DDH

27. Au courant de la période considérée, la Plateforme des organisations de la société civile travaillant sur les questions de détention et d'affaires pénitentiaires (PARSP-RCA) et la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHLF) ont bénéficié d'un appui financier et technique de la DDH, qui leur a permis de mener des activités de promotion de leur mandat à Bambari, Bangassou, Bria et Ndélé.

B. Les activités de la DDH dans le cadre de la lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle

28. Au cours du mois de décembre, la DDH a suivi le cas d'individus maintenus en détention arbitraire à la Maison d'arrêt pour femmes de Bimbo et à l'OCRB, et recommandé aux autorités de régulariser leur situation.

29. Le 16 décembre 2021, la DDH a facilité une réunion d'échanges entre la DSRSR et les membres du Bureau exécutif de la Commission Vérité, justice, réparations et réconciliation (CVJRR), représentés par sa Présidente et ses deux Vice-présidents. Les participants ont pu discuter du travail, des résultats et des défis dans la mise en œuvre du mandat de la CVJRR. Des réunions périodiques devraient avoir lieu afin de renforcer la collaboration entre la Commission et la Mission.

C. Mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

30. Au courant du mois de décembre, la DDH a effectué neuf évaluations de risques relatives à l'appui de la Mission aux FSI et FACA, concernant un total de 432 personnes (86 policiers, 82 gendarmes, 6 agents de l'UMIRR et 258 FACA). Après l'adoption de recommandations et mesures de mitigation, ces évaluations ont conclu à un risque faible et moyen et le soutien de la Mission a pu être apporté, notamment par le biais de quatre formations assurées par UNPOL et un appui logistique.

31. La DDH a également contribué au rapport final de *vetting* à l'égard de 332 ex-combattants, qui avaient été désarmés et démobilisés en octobre 2021 à Bria (Haute-Kotto).

***** *FIN* *****